



Municipalité  
régionale de comté  
de Minganie

1303, rue de la Digue  
Havre-Saint-Pierre (Québec) G0G 1P0  
Téléphone : (418) 538-2732  
Télécopieur : (418) 538-3711  
[info@mrc.minganie.org](mailto:info@mrc.minganie.org)  
[www.mrc.minganie.org](http://www.mrc.minganie.org)

**« Vers un développement socioéconomique  
durable de la Minganie »**

MÉMOIRE

sur le

**Projet d'expansion du réseau de transport en Minganie  
Raccordement du complexe de la Romaine**

présenté à la commission du

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

par

la Municipalité régionale de comté de Minganie

Mai 2010

**270 P  NP  DM8.2**

Projet d'expansion du réseau de transport en  
Minganie – Raccordement du complexe de  
la Romaine  
Côte-Nord

6211-03-073

## **PARTIE I**

### **LA MINGANIE : UN VASTE TERRITOIRE DE RESSOURCES**

#### ***La MRC***

La MRC de Minganie fut créée le 14 décembre 1981 en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et a comme mission l'aménagement et le développement de son territoire. La MRC est dirigée par un conseil composé d'un préfet et des maires des 8 municipalités membres soit : Rivière-au-Tonnerre, Rivière-Saint-Jean, Longue-Pointe-de-Mingan, Havre-Saint-Pierre, Baie-Johan-Beetz, Aguanish, Natashquan et L'île d'Anticosti.

La MRC élabore et met en œuvre le schéma d'aménagement et de développement de son territoire, elle établit et révisé le plan de gestion des matières résiduelles, ainsi que les schémas de couverture de risques en matière d'incendie et de prévention. Elle travaille aussi à produire une planification stratégique alliant tous les acteurs du milieu afin d'orienter l'avenir de la Minganie. Par ailleurs, la MRC soutient financièrement le centre local de développement (CLD) et a mis en place la Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE). Elle administre des programmes aux citoyens, notamment le Programme d'adaptation de domiciles, ainsi que d'autres en matière d'habitation. D'autre part, la MRC permet aux municipalités de se regrouper pour offrir certains services municipaux. C'est notamment le cas pour l'application des règlements de 6 des 8 municipalités, ou encore pour la gestion des matières recyclables pour l'ensemble d'entre elles. Finalement, les élus sont les interlocuteurs privilégiés du gouvernement, des ministères, des organismes publics et privés et des développeurs dans une multitude de secteurs d'activité allant de l'exploitation forestière, au tourisme, en passant par la sécurité publique et l'énergie, comme dans le projet qui nous interpelle ici.

Depuis plus de 25 ans, la MRC a développé une vaste expertise et dispose aujourd'hui d'une fine compréhension des enjeux de développement de son milieu. Ainsi, et à titre de principal centre politique de la Minganie, elle constitue un acteur important de la vie de la région en participant à la définition des objectifs et des priorités de développement. Depuis sa création, la MRC a toujours été présente pour les citoyens qu'elle représente et a œuvré à l'épanouissement du territoire.

#### ***Localisation et géographie***

Sise dans la région de la Côte-Nord, la MRC de Minganie a la particularité d'être la plus grande des municipalités régionales de comté (MRC) du Québec. Plus grande que certains pays, ses 128 492 kilomètres carrés abritent moins de 6 500 personnes, ce qui en fait l'une des moins peuplées de la province. Sept des huit municipalités la composant sont ancrées sur le littoral du golfe du Saint-Laurent sur une bande variant de 10 à 50 kilomètres de large. Cas d'exception, L'Île-d'Anticosti, qui couvre un territoire de près de 8 000 kilomètres carrés, est localisée à même le principal cours d'eau du

pays. Par ailleurs, les communautés autochtones de Nutashkuan et d'Ekuanitshit complètent le tableau. Le territoire résiduel est constitué d'un immense territoire non municipalisé qui voisine à l'ouest, la MRC de Sept-Rivières, au nord et à l'est, le Labrador et, dans sa partie méridionale, les municipalités de la Basse-Côte-Nord et le golfe du Saint-Laurent. La MRC constitue la frontière avec la province voisine de Terre-Neuve et Labrador.

### ***Développement économique***

La MRC de Minganie fait partie intégrante des régions-ressources. Son vaste territoire est riche bien que peu développé et peu accessible. Que ce soit les potentiels en minéraux, en ressources hydriques et hydrauliques, en matière ligneuse ou encore en récréotourisme; la Minganie regorge de ressources disponibles pour un développement propre et respectueux de l'environnement. Notre milieu est synonyme de grand territoire et de nature; des éléments qui font rêver les développeurs et les conquérants.

Historiquement, la région fut coupée du reste du Québec pendant 114 ans et aucune route n'assurait de liaison terrestre avec le territoire nord-côtier plus à l'ouest. La Minganie a toujours concentré ses activités dans quelques secteurs d'activité telles l'exploitation minière, la pêche commerciale, l'activité forestière et plus récemment avec le tourisme. Les services gouvernementaux, principalement en santé et en éducation, complètent la liste des principaux employeurs de la région.

L'exploitation des ressources naturelles est inhérente au développement du territoire de la Minganie. Au cours de l'histoire, elle a favorisé le développement des conditions de vie de ses habitants et a contribué au sentiment d'appartenance. Toutefois, considérant les diverses réalités de ces secteurs d'activité ainsi que le nombre limité d'employeurs, l'économie régionale demeure fragile. En effet, la diversification de l'économie minganoise constitue le principal défi de la région, notre objectif étant de permettre à toutes nos communautés de mettre en valeur leur plein potentiel tout en limitant les effets des soubresauts de l'un des secteurs d'activité.

### ***De sérieux problèmes démographiques***

Depuis le début des années 1980, la Minganie a connu des baisses continues de sa population. En tenant compte de l'ensemble des municipalités, la MRC a vu sa population diminuer de 18,2 % de 1976 à 2006, passant de 6 323 à 5 173 habitants.<sup>1</sup> Cette baisse drastique de population a eu des conséquences au niveau de la perte de services dans certains villages. Par exemple, Baie-Johan-Beetz n'a plus de dépanneur, ni de station-service. Nos villages sont moins attrayants pour les jeunes, incitant davantage la population à partir et n'attirant évidemment pas de nouveaux habitants. Ce phénomène place plusieurs municipalités dans le cercle vicieux de la dévitalisation.

---

<sup>1</sup> Voir le tableau 1 intitulé *Évolution de la population de 1976 à 2006* excluant les autochtones — Annexe A .

En plus de la réduction globale de sa population, la répartition des différents groupes d'âge en Minganie et l'analyse de leur évolution au fil des ans permettent de dégager deux grandes tendances démographiques.

Premièrement, le nombre de jeunes diminue. En effet, la proportion des moins de 20 ans a chuté de moitié (52,9 %) entre 1986 et 2006. De plus, en 1986, la MRC comptait 4 795 personnes de moins de 34 ans alors que, vingt ans plus tard, elle n'en comptait plus que 2 570, soit une diminution de 46,4 %.

Compte tenu de l'absence d'établissement d'enseignement postsecondaire sur le territoire, la poursuite des études mène les jeunes de 17 à 24 ans à l'exode. La Côte-Nord a d'ailleurs la particularité de n'avoir aucune université sur son territoire. À notre grand regret, peu de jeunes reviennent dans leur Minganie natale, notamment à cause de la difficulté pour eux de trouver des emplois correspondants à leur champ d'études. Afin de contrer ce phénomène d'exode, il faut développer des mesures de rétention et d'incitation au retour en région. En Minganie nous avons : un agent de migration, le comité «exode» et le comité «16-24». Dorénavant, il ne reste que le programme régional et le carrefour jeunesse emplois qui sont actifs sur le territoire. Par ailleurs, l'essor économique est devenu indissociable du développement social des communautés, garant d'une qualité de vie attrayante pour les jeunes, les travailleurs et les familles.

Une seconde constatation flagrante, qui est étroitement liée à la première, est sans contredit le vieillissement de la population. À ce chapitre, les plus fortes augmentations se trouvent dans la cohorte des 45 ans et plus. En effet, alors que l'âge médian de la population en 1989 se situait dans la cohorte des 25 – 34 ans, en 2006 l'âge médian se situait dans la cohorte des 45 – 49 ans.<sup>2</sup> Précisons toutefois que cette situation est le reflet d'une tendance qui se dessine à la grandeur du Québec.

### ***Des municipalités dévitalisées***

Plus globalement, les standards établis par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) indiquent que la MRC de Minganie souffre d'une dévitalisation quasi généralisée de ses municipalités. Au sens du MAMROT, « les municipalités dites dévitalisées sont toutes celles qui présentent un indice de développement inférieur à zéro »,<sup>3</sup> en considérant des variables socioéconomiques issues des données de recensement de Statistique Canada.

Au quotidien, la dévitalisation se traduit notamment par la difficulté à garantir l'accès à des services aux citoyens, que l'on pense entre autres, à l'accès à certains soins de santé spécialisés ou à la disponibilité de commerces offrant des biens de consommation très variés. Ce survol permet de démontrer que la réalité socioéconomique de la Minganie est largement tributaire des activités économiques qui ont cours sur son territoire.

Ces constats basés sur les derniers recensements illustrent bien la réalité de la Minganie jusqu'en 2008. Toutefois, notre situation socioéconomique est bouleversée depuis mai 2009,

---

<sup>2</sup> Voir le tableau 2 intitulé *Répartition de la population par groupe d'âge excluant les réserves amérindiennes* en Annexe B (p.11).

<sup>3</sup> MAMR, *Document d'information à l'intention des municipalités dévitalisées*, 2007, p.3.

début des travaux d'implantation du complexe de la Romaine. Nous en traiterons plus en détail dans les prochaines lignes. Il demeure que l'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine et l'installation des lignes de transport apparaît comme un projet permettant un nouvel élan au développement de la Minganie.

## **PARTIE II**

Le conseil de la MRC de Minganie étant favorable au développement du complexe de la rivière Romaine, il est logique qu'il soit en accord avec l'implantation des postes et des lignes de transport d'énergie qui y sont rattachés. Dans le cas des lignes, comme du complexe de la Romaine, nous avons toujours insisté sur l'importance qu'Hydro-Québec minimise les impacts le plus possible et qu'il compense convenablement ceux qui subissent les impacts négatifs. Cette affirmation est valable tant en ce qui concerne l'aspect environnemental qu'humain. Dans le résumé de l'étude d'impact sur l'environnement<sup>4</sup>, Hydro-Québec énonce que « L'accueil favorable du projet de raccordement du complexe de la Romaine par les communautés locales est une des conditions essentielles à sa réalisation ». En ce sens, le projet doit se réaliser dans le respect des usagers (organismes, villégiateurs, etc.) et des infrastructures en place.

Les prochaines sections seront rédigées en fonction des considérations environnementales, économiques et humaines liées au projet.

### **L'ASPECT ENVIRONNEMENTAL**

Les MRC élaborent un schéma d'aménagement et de développement, document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation physique de son territoire. Il permet de coordonner les choix et les décisions qui touchent l'ensemble des municipalités qui les composent. Le schéma est avant tout un document de planification conçu de manière à faire ressortir une vision globale du développement économique, social et environnemental.<sup>5</sup>

La MRC de Minganie a procédé ces dernières années à la révision de son schéma d'aménagement et de développement. Bien que ce document n'ait pas encore été adopté dans sa version définitive, nous pouvons d'ores et déjà vous faire part des positions prises.

Principalement, les élus de la MRC s'orientent vers l'atteinte d'une meilleure qualité de vie des citoyens, basée sur un développement socioéconomique durable. Cette orientation doit se traduire dans différentes initiatives qui sont précisées au niveau du contexte régional, de la gestion et de l'exploitation des ressources, ainsi que des redevances sur l'exploitation des ressources naturelles. En effet, les élus désirent que la Minganie puisse être décisionnelle quant à l'exploitation des ressources naturelles du territoire et que les retombées des activités de récolte et de transformation soient optimales pour la région. C'est-à-dire que les ressources sont transformées sur le territoire et que les municipalités puissent en tirer des redevances afin d'avoir le levier nécessaire à la diversification économique.

---

<sup>4</sup> Hydro-Québec TransÉnergie. *Expansion du réseau de transport en Minganie. Raccordement du complexe de la Romaine. Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement*. Janvier 2010. 31 pages.

<sup>5</sup> Ministère des Affaires municipales et des Régions, [www.mamr.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen\\_outi\\_plan\\_sche.htm](http://www.mamr.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen_outi_plan_sche.htm)

## **Schéma d'aménagement et de développement — Règlementation**

Les tracés de ligne proposés sont conformes aux règlements d'urbanisme du territoire non organisé de la MRC et au schéma d'aménagement et de développement actuel. Dans ce dernier, aucune norme ne porte spécifiquement sur l'aspect visuel. Dans le prochain schéma, une zone d'intégrité du paysage de 30 à 60 m devra être respectée. Par ailleurs, le conseil de la MRC a demandé qu'il n'y ait pas de lignes à moins d'un kilomètre de la route 138 à titre de corridor panoramique. Bien que ce schéma ne soit pas en vigueur, Hydro-Québec affirme qu'en Minganie la ligne ne descend en aucun cas en deçà de 2 km.

Nous avons demandé des simulations visuelles, qui ont été fournies pour certains endroits par Hydro-Québec. Sur la base de ces dernières et des séances d'information avec Hydro-Québec, les maires ont pu juger de l'impact des lignes sur leur territoire. Le tracé sud proposé a l'avantage de ne pas créer une nouvelle barrière anthropique, puisqu'il suit généralement la ligne de transport d'énergie actuelle.

Par ailleurs, en 1998 la MRC a adopté le règlement relatif à l'entretien de la végétation dans tous les corridors de transport d'énergie routier, ferroviaire et aéroportuaire. Celui-ci édicte que sur l'ensemble du territoire de la MRC de Minganie, l'entretien de la végétation dans tous les corridors de transport d'énergie doit être effectué uniquement par des moyens mécaniques et manuels, sans l'usage de produits chimiques. Ainsi, en période d'exploitation des centrales, des travaux d'entretien des lignes seront nécessaires et nous souhaitons qu'ils s'effectuent conformément au règlement. Il est aussi important que les emplois liés à ces travaux soient octroyés à des minganois et que les entreprises régionales disposant de machineries adéquates puissent être mises à profit.

### **Infrastructures**

À notre avis, le promoteur doit respecter les infrastructures et équipements en place et ne pas les endommager, ni en diminuer l'usage. Il est essentiel qu'à la fin des travaux les équipements et les infrastructures soient minimalement dans leur état actuel et/ou amélioré, sans quoi Hydro-Québec doit en assumer les conséquences. Nous faisons référence à la route 138, aux infrastructures de loisirs, aux bleuetières, aux chemins d'accès, aux chemins forestiers, au dépôt en tranchées, etc. D'autre part, pour les usagers, il ne doit pas y avoir une perte de jouissance permanente en ce qui a trait au bruit, à l'aspect visuel, à l'accès à leur terrain ou à leur utilisation. Nous considérons qu'Hydro-Québec minimise les impacts lorsqu'il considère qu'au-delà de 90 mètres l'immeuble n'est pas « impacté » pour reprendre leur vocabulaire.

De plus, dans la mesure du possible, la société d'État devrait voir à l'amélioration des infrastructures utilisées, ou faire des choix qui peuvent servir les intérêts des municipalités et des usagers.

Dans le cas spécifique des chemins d'accès, ceux-ci seront nécessaires tous les 5 à 10 km afin de faire les travaux d'implantation de la ligne de transport du sud. Les maires

des municipalités de Rivière-au-Tonnerre, Rivière-Saint-Jean, Longue-Pointe-de-Mingan et Havre-Saint-Pierre ont déjà demandé à Hydro-Québec de les rencontrer, avant que le choix des accès ne soit arrêté, afin de regarder leurs intérêts communs et voir à bonifier les chemins d'accès sélectionnés.

### **Route138**

La Minganie, à l'instar de la Côte-Nord, n'a qu'un seul lien routier avec le reste du Québec. La route138 entre Sept-Îles et Havre-Saint-Pierre a une structure qui date de plus de 30 ans. L'augmentation de la circulation aura un effet direct sur sa qualité. Par ailleurs, le bruit et les accidents augmenteront et la sécurité routière diminuera. Le rapport d'enquête et d'audience publique de projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la Rivière Romaine reconnaît la problématique<sup>6</sup>. Ce dernier mentionne que des actions de prévention, d'atténuation et de corrections doivent être mises en place pour garantir la sécurité des piétons, des écoliers, des cyclistes, des automobilistes et autres usagers de la route, ainsi que la quiétude des résidents vivant à proximité. Le rapport d'enquête et d'audience publique sur le projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine spécifiait en page173 :

*« Le ministère des Transports du Québec envisagerait plutôt des mesures d'apaisement de la circulation<sup>1</sup> sur le tracé actuel » (1. Ces mesures visent la diminution de la vitesse en milieu urbain et peuvent comprendre le rétrécissement de la chaussée et des aménagements géométriques tels que des îlots séparateurs (Ministère des Transports (2008). Tome 1 – Normes de conception routière, mise à jour au 30 octobre 2008, chapitre 4, p. 6).*

Depuis un an, le trafic a déjà dangereusement augmenté et les mesures alors préconisées n'ont pas été instaurées pour assurer la sécurité des citoyens. Dans la même lignée, la commission d'enquête notait alors dans son rapport :

*« ♦ La commission d'enquête constate que l'augmentation du trafic liée à la construction du complexe hydroélectrique serait susceptible d'accroître le nombre d'accidents sur la route138 et qu'Hydro-Québec prévoit s'associer au ministère des Transports du Québec, à la Sûreté du Québec et aux municipalités concernées pour mettre en œuvre des mesures pour réduire le risque d'accident. »*

Toujours dans le même rapport, la commission donne comme avis en page174 :

*« Avis — La commission d'enquête est d'avis que le ministère des Transports du Québec devrait envisager l'ajout de zones de dépassement sur la route 138 pour minimiser le risque de collision frontale et appliquer des mesures d'apaisement de trafic à l'approche des municipalités traversées. »*

---

<sup>6</sup> Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine, bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Rapport 256

Ces mesures n'ont à l'heure actuelle toujours pas été mises en place alors que les citoyens et la MRC expriment régulièrement leur crainte, leur insécurité et leur mécontentement concernant la sécurité sur la route 138 en regard de l'augmentation du trafic et notamment du trafic lourd et hors-norme. Dernièrement, le conseil de la MRC de Minganie et le comité des impacts collatéraux (constitué des principales institutions de la Minganie) demandaient dans une lettre adressée au premier ministre québécois que minimalement :

- Le Ministère des Transports du Québec réalise le plus rapidement possible des accotements sécuritaires pour les piétons et cyclistes dans tous les villages de l'ouest de la Minganie et dans le secteur de la Montagne Ronde à Havre-Saint-Pierre. La route n'a originellement pas été construite pour accueillir autant de véhicules lourds et les bas-côtés ne sont pas aménagés en conséquence;
- Le Ministère des Transports du Québec améliore significativement la signalisation et notamment aux abords des écoles en installant des feux clignotants et des panneaux plus visibles pour assurer une réelle visibilité de la présence d'enfants dans ces secteurs de la route;
- Le Premier ministre du Québec intervienne auprès du Ministère de la Sécurité publique pour l'installation de photos radars à l'entrée desdits villages afin d'avoir des mesures drastiques pour assurer le respect des limites de vitesse au sein des villages de l'ouest de la Minganie. La présence policière est limitée et temporaire ne permettant pas un changement radical et durable des comportements des conducteurs.

L'insécurité sur la route 138 a gravement dégradé la qualité de vie des résidents de l'ouest de la Minganie et nous pensons que la vie humaine doit être au cœur des préoccupations de tout développement. Actuellement, les indices enregistrés par la Sûreté du Québec et le Ministère des Transports du Québec ne démontrent pas des impacts probants statistiquement parlant. Toutefois, nos populations témoignent régulièrement de faits réels alarmants pour la sécurité. De plus, les populations de la Minganie sont des populations rurales habituées à moins de circulation et sont donc plus vulnérables quant à l'augmentation de l'achalandage et de ses conséquences. Elles n'ont pas les habitudes et réflexes nécessaires aux milieux plus urbains et les infrastructures routières au sein des municipalités ne sont pas adaptées pour assurer leur sécurité.

La situation est devenue intolérable et nous voulons que des actions concrètes, efficaces et durables soient instaurées dans les plus brefs délais avant que ne surviennent des incidents regrettables et irrémédiables dans nos villages.

Par ailleurs, à la fin des travaux il est essentiel que la qualité de la route 138 et des chemins utilisés pour pénétrer l'arrière-pays ne soit pas moindre qu'avant les travaux.

## L'ASPECT ÉCONOMIQUE

Un projet de l'ampleur du complexe de la Romaine et des équipements de transport d'énergie génère automatiquement des retombées économiques dans le milieu dans lequel il est implanté. La volonté du conseil de la MRC de Minganie est de maximiser les retombées économiques du projet tout en privilégiant l'utilisation optimale des ressources humaines, des services, des commerces et des industries de la région. À cet égard, la MRC a procédé à l'embauche d'une personne responsable de la maximisation des retombées économiques. Hydro-Québec doit collaborer avec la MRC en faisant circuler l'information adéquatement afin d'aider nos ressources à maximiser leur implication dans le projet et à en tirer un profit optimum.

La MRC a demandé au promoteur que l'embauche de travailleurs et l'octroi de contrats soient priorisés comme suit : en premier, les ressources humaines et entreprises de la Minganie puis celles de la Basse-Côte-Nord et de la Côte-Nord.

En plus des retombées que le promoteur peut générer à titre de grand donneur d'ordre, la MRC souhaite qu'Hydro-Québec remplisse un rôle de catalyseur favorisant une plus grande synergie entre les grands donneurs d'ouvrage et les différents acteurs économiques de la Minganie, de la Basse-Côte-Nord et de la Côte-Nord. Nous travaillons actuellement en étroite collaboration avec les représentants d'Hydro-Québec et les acteurs du milieu afin de réaliser un portefeuille de mesures qui permettra d'atteindre ces objectifs.

Selon les estimations d'Hydro-Québec, « Les emplois attribués à des travailleurs de la région pour l'ensemble du projet sont estimés à 515 années-personnes, avec des pointes de 2012-2014 et de 2016-2017 »<sup>7</sup>. Nous veillerons à ce que cet engagement du promoteur soit respecté.

À lui seul, le campement de Rivière-au-Tonnerre accueillera 200 travailleurs sur une période de deux ans. Dans cette municipalité, comme ailleurs en Minganie, la volonté de maximiser l'utilisation des ressources doit être traitée dans le respect de la réalité minganoise. En effet, il est ardemment souhaité que les entreprises régionales prennent de l'expansion et que les gens améliorent leurs conditions de vie avec des emplois plus rémunérateurs. Idéalement, ces mutations devraient s'opérer graduellement. Comme la réalité est tout autre, il faut mettre en place des outils pour régulariser les pressions.

À titre d'exemple, il faut soutenir les entreprises pour qu'elles puissent tirer profits des projets graduellement et prendre des contrats de plus en plus importants en fonction de l'expertise qu'elles développeront. Dans cette dynamique, la division des contrats de construction de lignes pour la partie sud en cinq lots devrait favoriser les entreprises régionales.

Par ailleurs, les entreprises de la Minganie ont développé une expertise intéressante en déboisement qui peut être largement mise à contribution. De plus, les bois marchands récupérés doivent servir prioritairement à la scierie de Rivière-Saint-Jean. Le ministère des

---

<sup>7</sup> Selon Hydro-Québec, le concept d'année-personne représente la moyenne annuelle d'employés au chantier, soit l'équivalent du nombre d'emplois d'une période de 12 mois.  
Source : Hydro-Québec TransÉnergie. *Expansion du réseau de transport en Minganie. Raccordement du complexe de la Romaine. Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement.* Janvier 2010. 31pp.

Ressources naturelles et de la Faune devrait aussi démontrer une ouverture à l'augmentation des volumes de bois pour assurer la viabilité de cette scierie. Bien que la récupération des bois marchands puisse sembler négligeable, elle sera la base du dynamisme économique de la municipalité de Rivière-Saint-Jean pour la prochaine décennie.

### ***Le revers de la médaille***

La présente commission porte spécifiquement sur les lignes de transport inhérentes au complexe de la Romaine. Il faut toutefois considérer la dynamique de la Minganie dans son ensemble. Actuellement, outre des emplois directs générés par la construction du complexe de la Romaine, des postes et des lignes, de nombreux emplois indirects et induits sont et seront créés. En effet, la présence d'un tel projet de développement entraîne un engouement inévitable des populations locales pour les emplois directs et indirects, généralement plus rémunérateurs que ce qui prévalait jusque-là en Minganie.

Cette ruée souhaitée vers une amélioration économique de la vie des minganois s'est effectuée de façon plus dommageable que ce qui avait été initialement envisagé par Hydro-Québec. La migration subite et massive de main d'œuvre vers le chantier a déstabilisé de nombreux autres secteurs économiques de la Minganie en laissant de nombreux emplois vacants et en créant une pression sur les salaires. Ainsi, le salaire minimum en Minganie ressemble plus à l'heure actuelle à 15 \$/heure qu'à 9,50 \$/heure, ce qui amplifie les problématiques de main d'œuvre et de recrutement auxquelles font face de nombreux secteurs d'activité. À ce titre, les emplois du secteur tertiaire en Minganie représentaient 70 % des emplois lors du dernier recensement, ce qui équivaut notamment aux services de base à la population.

L'organisation de ces services est compromise par la situation des institutions telles que le Centre de Santé et de Services Sociaux de la Minganie, la Commission Scolaire de la Moyenne Côte-Nord, la MRC et le Centre Local de Développement qui sont touchés de plein fouet par la pénurie de main-d'œuvre. Leurs efforts de recrutement se voient entravés par une autre réalité de la Minganie depuis mai 2009 qui est l'augmentation du coût de la vie. En effet, l'arrivée massive de travailleurs, allié à un besoin accru de main d'œuvre dans le milieu, a créé une pression sur le logement, tel qu'une grave pénurie est venue ébranler le pouvoir attractif de la région pour de nouvelles ressources humaines. Ainsi, même les primes d'éloignement octroyées par certaines institutions ne parviennent plus à combler le fossé du coût de la vie et à attirer de nouveaux employés.

Ces situations cumulées mettent en péril les services offerts par ces institutions, mais sont encore plus préjudiciables aux organismes communautaires et aux entreprises d'économie sociale qui offrent pourtant des services essentiels à la population de la Minganie. Ces derniers sont quant à eux en survie précaire dans la situation socioéconomique qui prévaut actuellement en Minganie. Outre ces secteurs d'activité primordiaux, il existait une économie avant l'arrivée du projet d'aménagement de complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine et cette économie doit survivre au projet pour exister encore en 2020, car elle a toujours assuré une certaine stabilité à la Minganie. Les entreprises de la pêche, de l'industrie des petits fruits et du tourisme éprouvent déjà d'énormes difficultés.

La volonté de la MRC est d'assurer un développement durable à la Minganie et en ce sens que le promoteur mesure le plus justement possible les impacts du projet afin d'instaurer les mesures d'atténuation adéquates. À ce titre, il faut donc garder en tête qu'il y avait une vie économique avant l'arrivée d'Hydro-Québec en Minganie et qu'elle ne doit pas périlcliter. Or, déjà, certains développements économiques sont malmenés. À titre d'exemple, l'exploration voire l'exploitation de Labradorite par une entreprise de la Minganie est perturbée par l'aménagement du complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine, et le tracé des lignes de transport touche des droits miniers. Le projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sheldrake dans la municipalité de Rivière-au-Tonnerre, dont les retombées seront bénéfiques pour les municipalités, devra concurrencer le chantier de la Romaine pour trouver de la main-d'œuvre. L'expansion de la mine de Rio Tinto est questionnée considérant la diminution de la main-d'œuvre disponible et le manque de logement. Bref, l'effervescence économique qui règne en Minganie déstabilise grandement la pérennité économique de la région.

Il y a une spirale qui s'intensifie par laquelle le projet Romaine aspire tout sur son passage alors qu'en 2020, tout sera terminé. Il faut mettre en place immédiatement les conditions qui assureront la pérennité de la Minganie, tant d'un point de vue économique que social. Nous avons 10 ans devant nous pour diversifier l'économie minganoise pour les générations futures, afin qu'en 2020, une fois la tornade passée, il ne reste pas que les débris à ramasser. Mais nous sommes loin de la diversification économique, du développement et d'asseoir les bases stables et durables de notre avenir; nous sommes en réaction pour tenter de résoudre des problèmes de premier ordre!

La volonté de maximiser l'utilisation des ressources et des entreprises de la Minganie peut sembler contradictoire avec les problématiques précédemment soulevées. Nous considérons que les impacts ne seront pas moindres si les contrats sont réalisés par les entreprises et les employés de la Minganie ou de l'extérieur. Les problématiques seront les mêmes. Il n'y aura pas moins de pressions sur les services, sur les ressources et sur le milieu. En ce sens, il demeure préférable que les entreprises et les citoyens minganois améliorent leur niveau économique.

Le monde municipal a traditionnellement pour mission l'octroi des services de base (pompiers, HLM, routes, aménagement), les services sanitaires et de loisirs aux citoyens. Actuellement, le conseil de la MRC de Minganie est quotidiennement interpellé pour résoudre les problématiques du domaine de la santé, des services sociaux, de la solidarité sociale et de l'éducation qui sont habituellement l'apanage du gouvernement central. Présentement, nous dénouons des problèmes et nous soutenons notre communauté, mais convenons que nous ne pouvons pas y arriver seuls. Convenons également qu'il n'appartient pas au peuple de la Minganie de pallier le rôle du gouvernement provincial pour contrer les impacts d'un projet dont les subsides profiteront à tous les Québécois.

Nous demandons à Hydro-Québec d'assumer les impacts que leurs activités génèrent sur le territoire. De plus, la société d'État doit nous informer adéquatement et précisément de ses interventions pour que nous puissions agir avec efficacité afin d'éviter des situations d'engorgements, notamment au niveau de l'hébergement. Hydro-Québec doit évaluer avec plus de justesse ses besoins en fonction de la réalité régionale, des autres projets en cours

dans la région et de la période touristique. Il doit s'inscrire dans le développement durable de la Minganie, en faire partie positivement, en adoptant une communication et une collaboration simples, claires et adaptées.

À titre d'exemple de problème vécu et que la MRC espère ne pas subir avec le projet en question ici, prenons la situation du logement en Minganie. En 2009, la capacité d'accueil du milieu à Havre-Saint-Pierre et à l'ouest de la Minganie avait été évaluée pour une prévision de 377 travailleurs sur le chantier à la pointe des travaux. En réalité, le chantier employait 630 travailleurs en décembre ce qui a engendré une grave crise du logement en Minganie. Nous avons travaillé avec Hydro-Québec pour résoudre cette situation et les délais se sont régulièrement allongés. Le problème devait être réglé en février, puis début mai, puis fin mai et il apparaît que peut être en juin le problème sera atténué. La pression sur les logements ne sera pourtant pas complètement résorbée étant donné que le devancement de certains travaux sur le chantier créera un débordement de 150 travailleurs dans le milieu. Pendant ce temps, le Centre de santé et de Services Sociaux a éprouvé de grandes difficultés à héberger une dizaine d'employés et la MRC a présentement 3 employés en recherche de logement. Lorsqu'un logement se libère, les prix de loyer sont exorbitants et il est très difficile de trouver un loyer en dessous de 800 \$ par mois. Cet exemple illustre qu'il est essentiel d'obtenir l'information adéquate pour que l'on puisse s'organiser correctement.

## **L'ASPECT HUMAIN**

En abordant l'aspect économique, nous avons bifurqué sur la composante humaine. Il ne pouvait en être autrement puisque l'humain est au cœur du développement économique et que la première année de réalisation du complexe de la Romaine a bouleversé considérablement la Minganie dans toutes ses sphères d'activité.

En effet, les travaux d'aménagement de la route d'accès aux centrales ont commencé depuis un an maintenant et la Minganie vit déjà une déstabilisation considérable de sa structure socioéconomique. L'arrivée de travailleurs et de nouvelles familles dans la région a eu de rapides et inquiétantes répercussions dans de nombreux secteurs. Notamment, la pénurie de logements s'est accélérée à une vitesse extraordinaire entraînant une spéculation immobilière dans tous les villages de la Minganie. Le coût des loyers a dramatiquement augmenté et la migration de la main-d'œuvre vers les emplois reliés au chantier a elle aussi été fulgurante. Ces problématiques subites et brutales ont eu pour lourde conséquence de créer dans le milieu une pénurie de main-d'œuvre.

Ce phénomène met en péril certains services essentiels à la population et engendre un épuisement des employés dans tous les secteurs touchés (santé, éducation, développement, municipal, communautaire, commercial, etc.).

Les impacts décrits précédemment couplés à l'inflation viennent accentuer des problématiques pour le secteur « enfance, famille et jeunesse » et augmente l'écart entre les riches et les pauvres en appauvrissant une nouvelle partie de la population. De plus, le sous-développement des services de base à la famille, notamment en ce qui a

trait aux services de garde, engendre encore là un appauvrissement des familles en les éloignant du marché du travail.

« Les acteurs sociaux, économiques et politiques de la Minganie se concertent afin de trouver de nouvelles stratégies de développement susceptibles d'engendrer un avenir toujours prometteur et d'encourager la mise en place de conditions de vie stimulantes. Le projet de la Romaine cadre avec cette volonté qui nous anime ». Ces phrases sont celles que le conseil de la MRC écrivait dans le mémoire sur le complexe de la Romaine en décembre 2008. Toutefois, l'implantation du projet ne se fait pas sans heurt et sans conséquence. Désormais, l'énergie n'est plus mise à « trouver de nouvelles stratégies de développement susceptibles d'engendrer un avenir toujours prometteur et d'encourager la mise en place de conditions de vie stimulantes », mais bien à contrer les nombreux problèmes qu'engendrent les réalisations d'Hydro-Québec en Minganie.

En décembre 2009, interpellée par les principales institutions de la Minganie, la MRC a produit un état de situation portant sur les impacts sociaux en ciblant deux priorités interreliées. Premièrement, l'hébergement et la main-d'œuvre et deuxièmement les problématiques liées au secteur « enfance, famille, jeunesse ».

Cet état de situation était suffisamment alarmant pour que, la vice première ministre, madame Nathalie Normandeau, mette en place un comité interministériel spécifique à la Minganie afin de trouver des solutions rapides et efficaces aux nombreux problèmes identifiés alors. Cinq mois plus tard, toutes les problématiques sont toujours présentes et de nouvelles se sont concrétisées. Nous employons le mot « concrétisé » puisque nous savions qu'elles allaient poindre. Nous faisons référence particulièrement à la sécurité sur la route 138. Hydro-Québec a reconnu suffisamment cette problématique pour dévier la route 138 à la hauteur de la communauté d'Ekuanitshit, mais un cri d'alarme est lancé pour les autres tronçons en Minganie. Les travaux sur les lignes et les postes viendront augmenter l'ensemble des problèmes.

L'état de situation remis aux instances gouvernementales est consigné dans le document « Impacts sociaux de l'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine ». On y retrouve plusieurs pistes de solutions tant au niveau de la prise en main de la région pour contrer les problématiques que sur l'implication des autres intervenants et organismes publics. Le document constitue l'annexe C du présent mémoire.

Autant il a été nécessaire de mettre en place une ressource pour maximiser les retombées positives, autant il est devenu nécessaire d'embaucher une ressource pour minimiser les impacts sociaux et faire le lien avec le comité interministériel.

Hydro-Québec a l'habitude d'assumer les impacts de ses projets. Toutefois, nous considérons que les impacts ont été largement minimisés, lorsqu'ils n'ont pas été

carrément ignorés. À titre d'exemple, selon l'étude d'impact sur l'environnement<sup>8</sup> d'Hydro-Québec production, section 31-24 :

*« Les travailleurs qui ont une jeune famille et qui auront des postes de longue durée de même que ceux qui ont quitté la Minganie, mais qui en sont originaires sont les plus susceptibles de venir s'établir en Minganie. En effet, plusieurs personnes qui avaient quitté la région pour trouver un emploi pourraient souhaiter y revenir. »*

Selon le scénario A présenté dans le tableau 31-6 de ladite section, scénario qui indique la limite inférieure des prévisions, seulement 5 travailleurs pourraient s'établir en Minganie après juillet 2009 et 11 selon le scénario B qui illustre, quant à lui, la limite supérieure des prévisions.

Nous avons donc fait un constat de la situation en décembre 2009 qui est résumée dans le tableau suivant. Ce dernier résume l'installation de nouvelles familles\* en Minganie depuis janvier 2009 (ces données sont issues de la connaissance des municipalités et ne sont pas basées sur des statistiques officielles). Ces données sont fragmentaires et excluent les communautés innues et la municipalité de L'Île-d'Anticosti

#### **Installation de nouvelles familles\* en Minganie. Janvier 2009**

| <b>Municipalités</b>            | <b>Nombre de familles* installées</b> |
|---------------------------------|---------------------------------------|
| Sheldrake / Rivière-au-Tonnerre | 4                                     |
| Magpie / Rivière-Saint-Jean     | 6                                     |
| Longue-Pointe-de-Mingan         | 16                                    |
| Havre-Saint-Pierre              | ND°                                   |
| Baie-Johan-Beetz                | 5                                     |
| Aunais                          | 6                                     |
| Natashquan                      | 10                                    |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>47</b>                             |

\* famille englobe autant un individu seul qu'une famille de 4 ou 5 personnes.

\* Les données à Havre-Saint-Pierre ne sont pas encore disponibles et plus difficiles à évaluer étant donné la grosseur de la municipalité. Nous baserons notre évaluation sur l'accroissement fulgurant de la demande de constructions résidentielles.

Il ressort de cela qu'en dehors du village de Havre-Saint-Pierre, 47 familles se sont installées en Minganie entre le début des travaux et janvier 2009 comparativement à 11 travailleurs prévus par le promoteur dans le scénario B qui représente la limite supérieure des estimations.

Certaines municipalités nous ont même mentionné que des familles s'étaient installées dès 2008 dans leur municipalité en vue dudit projet. Ces arrivées n'ont pas été comptabilisées dans le présent document.

<sup>8</sup> Étude d'impact sur l'environnement, volume 5, milieu humain-Minganie, Hydro-Québec Production, décembre 2007

Il y a visiblement eu une sous-estimation du nombre de personnes désireuses de s'installer en Minganie avec l'arrivée du projet de développement hydroélectrique de la rivière Romaine.

Hydro-Québec doit assumer les impacts de ses projets. Nous sommes partenaires de ce développement. Certes, les municipalités locales recevront des sommes d'argent en compensation de l'utilisation du territoire par Hydro-Québec. Ce dernier a créé le fonds des travaux correcteurs pour lequel une somme de 15 millions de dollars est remise aux municipalités pour pallier les impacts démographiques de la Romaine. Ce montant est donné sur 5 ans et ne couvre même pas l'ensemble des coûts liés aux infrastructures municipales nécessaires à l'essor de la Minganie. La société d'État jugeait que les impacts n'allaient pas engendrer autant de coûts.

En ce qui a trait aux lignes de transport d'énergie et aux postes, un montant approximatif de 4.5 M\$ sera remis aux instances municipales. Il est important de préciser que ces sommes doivent servir à développer la Minganie et assurer la qualité de vie des résidents. Malheureusement, en ce moment les instances municipales sont sollicitées pour résoudre tous les problèmes occasionnés par le projet tant au niveau de la santé, de l'éducation, de l'enfance, etc. et en assumer les coûts sur la base des compensations reçues, compensations qui devraient servir à se développer. Il est inacceptable que les minganois paient pour contrer les impacts causés par le complexe de la Romaine et des lignes. Certes, lors du dernier recensement de 2006, la plupart des composantes socioéconomiques étaient en déclin, mais les diminutions de population et donc de services ont été progressives sur une longue période et la région s'est adaptée tranquillement à ces changements. Actuellement, le bouleversement est fulgurant et nécessite des actions immédiates avant de tomber dans le chaos.

L'état québécois ne doit pas se désengager vis-à-vis de la Minganie sous prétexte que des sommes d'argent seront remises de 2014 à 2069. Nous le rappelons, les minganois n'ont pas à assumer les impacts négatifs des projets. La compensation qu'ils ont obtenue doit servir à leur développement et non pas à pallier les impacts négatifs des travaux d'Hydro-Québec.

Il est primordial de donner à la Minganie les véritables moyens de parvenir à un développement durable par un travail concerté au sein de la région, et également, avec les différents ministères, notamment en adaptant les normes et règlements en vigueur aux réalités de la Minganie. L'atteinte de ce but nécessite l'octroi des ressources financières nécessaires à l'organisation socioéconomique de la Minganie.

Il est essentiel d'enrayer au plus vite la déstructuration sociale de la Minganie par des actions locales concertées, mais également par une participation active du gouvernement et de différents ministères concernés soit :

- La Société d'habitation du Québec;
- Le Ministère des Affaires Municipales, des régions et de l'occupation du Territoire;
- Le Ministère de la Famille et des Aînés;

- Le Ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports;
- Le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Le ministère des Transports;
- Le ministère de la Sécurité publique;
- Hydro-Québec.

## CONCLUSION

Bien que le projet de développement hydroélectrique de la rivière Romaine demeure souhaité en Minganie, tous les impacts cumulés ont de nombreux effets négatifs et ne reflètent pas la volonté locale et gouvernementale d'inscrire le projet dans une perspective de développement durable. Le développement durable étant défini comme : « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement ».<sup>9</sup> De plus, le gouvernement québécois travaille à instaurer un plan nord et il insiste aussi sur l'occupation dynamique du territoire

Ces trois stratégies prennent en considération les dimensions économiques et sociales du développement. Ces concepts doivent trouver application ici.

Bien que les impacts sociaux soient apparus dans le cadre du projet d'aménagement du complexe hydroélectrique de la rivière Romaine, le projet des lignes viendra les amplifier. Ces deux projets sont indissociables.

Le projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Romaine est un des plus grands chantiers au Québec actuellement et représente un moteur économique très important pour la province, mais il ne doit pas se réaliser au détriment des habitants de la Minganie.

Le gouvernement du Québec a reconnu les problématiques. Il a agi promptement pour mettre en place un comité interministériel et un coordonnateur gouvernemental. Mais nous n'accepterons pas que la Minganie paye à même les compensations promises par Hydro-Québec pour résorber tous les effets négatifs générés par les projets. Les impacts négatifs de l'aménagement du complexe hydroélectrique de la rivière Romaine ont selon nous été largement sous-estimés. Cette sous-estimation est probablement imputable à la localisation particulière du chantier, extrêmement proche de petits milieux ruraux. Les impacts ne sont peut-être pas importants en quantité donc en statistique, car nos populations sont petites, mais ils le sont en intensité sur les personnes qui les vivent et créent des situations de pauvreté et de détresse importante sur le territoire.

Nous souhaitons que les mesures d'atténuation soient revues et que le projet de raccordement des lignes, jugé indissociable de la réalisation du complexe, soit attentivement étudié en fonction des impacts négatifs actuellement vécus. Les deux projets, sous l'angle des impacts, doivent être considérés ensemble afin d'une part, de ne pas amplifier la déstructuration socioéconomique de la Minganie et d'autre part de veiller à réorienter le projet dans une perspective de développement durable en atténuant les impacts négatifs.

---

<sup>9</sup> Projet de loi no 118 (2006, chapitre 3). Loi sur le développement durable.

La MRC de Minganie, Hydro-Québec, le gouvernement du Québec ainsi que ses ministères et mandataires, sommes tous des partenaires de cette aventure qu'est le projet de la Romaine, de ses postes et de ses lignes. Nous devons tous collaborer pour identifier et minimiser les impacts en Minganie et maximiser les retombées économiques qui en découlent. Nous espérons donc que tous ces partenaires mettent en place les conditions gagnantes du développement de la Minganie en mettant de l'avant le principe de précaution en ce qui à trait à la sécurité des minganois, en allouant les aides financières nécessaires pour pallier les effets négatifs des projets et en adaptant les normes et règlements des différents ministères concernés lorsque nécessaire.

Ces conditions permettront à la Minganie de se sortir du cercle infernal de la dévitalisation et de maximiser pleinement les retombées positives, économiques et sociales des deux projets pour lui garantir un réel développement durable.